

# RÈGLEMENT DE JEU

## «JEU UCPA SPORT STATION GRAND REIMS»

### 1. ORGANISATION

**La SARL LS LOISIRS SPORTIFS Reims**, est une Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10 000 euros,  
Immatriculée au RCS CRETEIL, SIRET 831 984 901 00023  
Dont le siège social est sis, 21 rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL,  
Représentée par Madame Audrey CHAZERAND, Directrice, dûment habilitée aux fins des présentes.

ci-après dénommée « l'Organisateur »,

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 28/10/2020 au 06/11/2020 inclus (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu est accessible via le formulaire de la page suivante:  
<https://www.ucpa.com/sport-station/grand-reims/jeu-concours>

Les informations saisies manuellement sont exclusivement collectées par l'Organisateur.

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au Jeu via le formulaire, implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur simple demande auprès de l'Organisateur durant le Jeu ou sur le site :  
<https://www.ucpa.com/sport-station/grand-reims/jeu-concours>

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, ce compris la Corse (ci-après le « Participant »), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Ne seront pris en considération que les bulletins de participation correctement remplis et validés avant la clôture du Jeu le 06/11/2020, 23h59.

### **3. PRINCIPES DU JEU**

#### *3.1 MÉCANIQUE DU JEU*

Pour jouer, il suffit, à compter du 28/10/2020 10h00 et ce jusqu'au 06/11/2020, de compléter le formulaire sur le site <https://www.ucpa.com/sport-station/grand-reims/jeu-concours>, en renseignant les champs obligatoires (nom, prénom, adresse email valide obligatoire) et en indiquant avoir lu et accepté le règlement du Jeu.

#### *3.2 DESIGNATION DES GAGNANTS*

Le Jeu donnera lieu à un tirage au sort qui sera effectué par le service marketing Loisirs de l'UCPA en date du 17/11/2020 parmi l'ensemble des Participants valablement inscrits et qui déterminera les Gagnants des Lots visés à l'Article 4.

En sus de chaque Gagnant, sera tiré au sort un Gagnant de réserve par Gagnant initial.

### **4. DOTATIONS ET LOTS**

#### *4.1 LOTS*

Le présent Jeu est doté des lots suivant(s) :

Lot 1 : 1 abonnement de 12 mois au Pack le Club (valeur 768€)

Lot 2 : 2 sessions Escape Game by Team Break, valables pour 5 personnes (valeur de la session : 100€)

Lot 3 : 3 cartes cadeaux Decathlon de 50€ (valeur de la carte : 50€)

Lot 4 : 3 kits piscine Decathlon (serviette, bonnet, lunettes) (valeur du kit : 13€)

Lot 5 : 10 entrées piscine valables pour deux personnes (valeur : 10€)

#### *4.2 CONDITIONS GÉNÉRALES*

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau, ni reportés.

Les lots sont attribués aux Gagnants et ne sont pas cessibles, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée vis-à-vis de l'utilisation des lots. Toute réclamation à cet égard devra être adressée par le Gagnant à la Société fournissant le lot.

### **5. ATTRIBUTION DES LOTS**

Les Gagnants seront informés par email à partir du 17 Novembre 2020.

Si le Gagnant ne se manifeste pas dans les 20 jours suivants l'envoi du courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

L'ensemble des lots seront à retirer à l'accueil d'UCPA Sport Station Grand Reims, 5 Boulevard Jules César - 51100 Reims, dans un délai de 6 semaines à compter du 17 novembre 2020, jour de désignation des Gagnants.

En cas d'impossibilité d'attribution d'un prix, pour quelque motif que ce soit, le lot non attribué sera distribué au Gagnant de réserve, tel que visé ci-dessus.

Tout lot non attribué au Gagnant de réserve restera la propriété de l'Organisateur.

## **6. INFORMATION SUR LES PARTICIPANTS ET DONNÉES PERSONNELLES**

L'Organisateur, en qualité de Responsable du Traitement, traite des données à caractère personnel pour la mise en place du présent jeu et à des fins de prospection.

Les participants sont informés que les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont nécessaires pour valider la participation des clients UCPA au tirage au sort.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi de 2018, dite " Informatique et Liberté " et à la réglementation européenne en vigueur.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à être exclusivement utilisées par l'Organisateur si les participants le souhaitent.

En application des dispositions légales, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données personnelles les concernant auprès de l'Organisateur en adressant un email (mentionnant le nom du Jeu) à l'adresse suivante :

dpo@ucpa.asso.fr

Sous réserve du consentement du Participant, les informations à caractère personnel collectées pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins promotionnelles et de prospection .

En cas de retrait du consentement par les personnes concernées avant la fin du jeu, la participation des personnes concernées ne pourra pas être prise en compte.

## **6. RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour le respect du Règlement et ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité s'il était amené à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions ; sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. En cas de manquement ou de

fraude de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

#### **7. GRATUITE DE LA PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT SUR DEMANDE**

Aucune contrepartie financière ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation.

#### **8. OBTENTION DU RÈGLEMENT SUR DEMANDE**

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante :

UCPA  
Service Marketing Loisirs  
21-37 Rue de Stalingrad Immeuble Le Baudran - Hall D, 94110 Arcueil

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur demande écrite, sur la base d'un timbre-poste au tarif non prioritaire en vigueur.

#### **9. LOI APPLICABLE**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les Participants, ainsi que des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Le Jeu est exclusivement soumis à la loi française.